

Clichés à l'Atrium 2019 Appel à candidature Règlement

L'exposition de photographies Clichés à l'Atrium, a pour ambition d'enrichir et de promouvoir les fonds photographiques de la médiathèque de l'AME et du musée Girodet ainsi que les artistes qui proposent leurs photographies.

A / Lieu et dates de l'exposition

Article 1 : L'exposition *Clichés à l'Atrium* aura lieu à la médiathèque de L'AME à Montargis du mardi 8 janvier au samedi 2 mars 2019.

Article 2 : l'exposition sera ouverte aux horaires de la médiathèque.

B/ Conditions de participation

Article 3 : L'appel à candidatures est ouvert à tous, professionnels et amateurs.
Une autorisation du responsable légal est obligatoire pour les mineurs.

Article 4 : Sont admises les techniques argentiques et numériques.

Article 5 : composition du dossier de candidature :

- Curriculum vitae retraçant le parcours artistique.
- Texte de présentation de l'artiste et de son travail.
- Fiche d'inscription jointe au présent règlement.
- Photographies au format numérique.
- Book numérique ou envoi papier.
- Règlement signé à télécharger sur le site Agorame.

Article 6 : Date limite de dépôt des candidatures : 6 octobre 2018

Les dossiers sont à adresser à : clichesatrium2019@agorame.fr

ou

Médiathèque de l'AME
2, rue Franklin Roosevelt
CS 10317
Montargis Cedex 45125



C/ Sélection des candidats

Article 7 : Un jury composé de représentants des services culturels et communication de L'Agglomération Montargoise Et rives du loing sélectionnera un maximum de trois candidats. Le jury recevra ensuite indépendamment les candidats sélectionnés qui devront fournir une version numérique des photos proposées de 20 à 40 images avec une note d'intention. Le jury sélectionnera le photographe ou les photographes retenu (s).

Article 8 : Chaque candidat sera informé du choix du jury au plus tard le 15 novembre 2018.

D / Inscription définitive

Article 9 : L'artiste s'engage à participer à une rencontre avec le public de la médiathèque pour une durée d'environ une heure, sous forme de présentation de ses photographies et d'échange avec le public et les bibliothécaires.

Article 10 : Aucune rémunération ne sera attribuée à l'artiste.

Article 11 : L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing offre gracieusement le lieu de l'exposition.

Article 12 : Le candidat retenu fournira les fichiers numériques.

Article 13 : Le cas échéant, L' Agglomération Montargoise Et rives du loing prend en charge le tirage des photographies et se réserve le droit d'utilisation à des fins non commerciales.

Article 14 : Si le tirage des photographies est proposé par l'artiste, le transport Aller et Retour sera à sa charge.

Article 15 : L' Agglomération Montargoise Et rives du loing, assure les photographies en cas de vol, incendie, détérioration. Il sera obligatoire d'indiquer la valeur d'assurance de chaque photographie.

Article 16 : l'Agglomération Montargoise Et rive du loing sera seule juge de l'emplacement de chaque photographie.

E / Communication

Article 17 : L' Agglomération Montargoise Et rives du loing prend en charge la communication liée à l'exposition :

- Réalisation et distribution des supports de communication.
- Relation avec la presse locale.
- Création des cartels.

F / Ventes

Article 18 : L' Agglomération Montargoise Et rives du loing et l'artiste retenu ne seront en aucun cas habilités à la vente des photographies au sein de la médiathèque.

Toute correspondance concernant cette exposition devra être adressée à :

Clichés à l'Atrium 2019. Appel à candidature

MÉDIATHÈQUE DE L'AME

2, rue Franklin Roosevelt

CS 10 317


45 125 MONTARGIS Cedex

clichesatrium2019@agorame.fr

Fait à Montargis, le

**Agglomération Montargoise Et Rives du loing
Le Président**

*Le 1^{er} Vice-Président,
Gérard DUPATY*



**Nom, Prénom
Photographe**

Lu et Approuvé, signature